



INFO &amp; SECTEURS &gt; FINANCE &gt; ACTUALITÉ

BANQUE - GESTION D'ACTIFS -



## Affaire Kerviel : le courtier de Fimat réclame son bonus

[ 25/03/08 ]

Moussa Bakir, le courtier qui a exécuté l'essentiel des ordres de Jérôme Kerviel passés fin 2007, a assigné en référé aux prud'hommes Fimat, la société qui l'emploie, aujourd'hui réunie avec Calyon Financial au sein de Newedge. Son but : recouvrer le bonus contractuel correspondant à son travail du dernier trimestre de 2007. D'après son avocat, Jean-David Scemama, la somme non versée s'élève à 1,02 million d'euros, dont environ 955.000 euros correspondent uniquement aux ordres exécutés par Moussa Bakir pour le compte de Jérôme Kerviel.

Ce montant a été fixé par l'employeur lui-même, certifie la défense. De plus, Newedge n'a formalisé à ce jour aucun reproche à son employé, ajoute-t-il.

Toujours aux effectifs de Newedge, Moussa Bakir est en arrêt maladie depuis la fin de sa garde à vue, début février. Maître Scemama confirme aux « Echos » que Newedge a bien réglé à son client le bonus correspondant aux trois premiers trimestres 2007, mais s'est refusé à payer la partie la plus importante, celle qui relève du quatrième trimestre.

Selon les éléments qui sont en sa possession, au second semestre, Moussa Bakir a fait gagner à Fimat 3,713 millions d'euros en commissions d'exécution, dont 2,331 millions sur les seuls trois derniers mois de 2007. Entre octobre et décembre, le courtier de Fimat a presque exclusivement travaillé pour Jérôme Kerviel. A l'époque, « *comme toujours, les dirigeants de Fimat encourageaient leurs courtiers à accroître les volumes d'opérations exécutées. A ce moment-là, la société finalisait son rapprochement avec Calyon Financial* », rappelle maître Jean-David Scemama.

### Aucune anomalie

L'avocat de Moussa Bakir souligne que son client avait été entendu en novembre dans le cadre d'une enquête interne à l'issue de laquelle aucune anomalie n'avait été relevée dans le cadre de sa mission. Une étude interne à Fimat avait effectivement été lancée en novembre et formalisée par un rapport livré le 11 décembre. Elle concernait cependant uniquement les activités du desk Cash Equities de Fimat auquel appartient Moussa Bakir et elle a été remise à la Société Générale le 25 janvier, au moment de l'éclatement de l'affaire.

L'avocat dit ne pas s'expliquer l'attitude actuelle de Newedge, tranchant singulièrement à ses yeux avec la politique de Fimat de l'époque. « *Les problèmes structurels qui ont surgi après la fusion entre Fimat et Calyon Financial pourraient y être pour quelque chose dans le blocage du bonus de Moussa Bakir* », avance-t-il. Interrogé par « Les Echos », Jean-Christophe Huertas, en charge de la communication de Newedge, n'a pas souhaité faire de commentaires. L'audience aux prud'hommes est fixée au 18 avril.

**MASSIMO PRANDI**

► [Réagir à cet article](#) | ► [Voir les commentaires publiés \(0\)](#)

Tous droits réservés - Les Echos 2008